

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2019 –18h30

Etaients présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Sylvie Devès, Sylvain Hiel, Nadine Gaillard, Noëlle Bidault, Jean Pellet.

Excusé : Alain Camus

Ordre du jour

1^{ère} délibération

Modifications des statuts du SISPEC ;

Suite aux études menées sur le projet d'extension de compétence du Syndicat à la partie assainissement collectif pour les communes des Assions, Les Salelles, Payzac et Saint Genest de Beauzon, il apparait opportun de modifier les statuts du SISPEC pour intégrer lesdites communes.

Le conseil municipal se déclare favorable, à l'unanimité, à cette modification.

2^{ème} délibération

Convention pour l'auto surveillance de sites de baignade entre l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche) et la mairie pour la saison estivale 2019

Elle comprend :

- L'auto surveillance, le contrôle sanitaire (1 à 2 prélèvements par semaine et analyses
- Pont de Gravières : 1 prélèvement/15 jours

Répartition des coûts proratisés avec Chambonas et Les Salelles

Pour Gravières : 217€ pour l'auto surveillance et 601€ pour l'interprétation, les analyses complémentaires et l'appui technique.

Suite à un vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme de Maire à signer la convention

Questions diverses.

La séance est levée à 21h15